

Décision

Générale

colonial

Décision n° 90-407-1930 Divers

n° 90-407-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 octobre 1930

Numéro JO

n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro

31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

10 octobre 1930, les notal les : Ouluve Bahdon (Fourlaba) et Gueddi Amaré (Ourouina), sont nommés okals de Djibouti. Ils auront droit, chacun, en cette qualité, à une solde roger de 150 francs payable pour compter du 1° septembre 1930, date de leur entrée effective en fonctions.